

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 juin 2019 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Robert Kennedy – district #2  
Vicky Cloutier – district #3  
Patrick Beauchamp – district #4  
Barbara Legault – district #5  
Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2019

#### ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2018/adoption
- 5.- Présentation des faits saillants du rapport financier 2018 de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 6.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2018 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 7.- Dépôt du rôle d'évaluation 2020-2021-2022/extension du délai
- 8.- Motion de félicitations et de remerciements/inondations printanières 2019

#### LOISIRS

- 9.- Modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2019/adoption

#### VOIRIE

- 10.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41<sup>e</sup> Rue à 46<sup>e</sup> Rue et 43<sup>e</sup> Avenue/décompte progressif #5/autorisation de paiement

#### URBANISME

- 11.- Comité consultatif d'urbanisme/27-05-19/adoption du procès-verbal
- 12.- Dérogation mineure #2019-001/approbation
- 13.- Servitude – réaménagement de l'espace de stationnement sur une partie du lot 2 127 499/acceptation et autorisation de signature

#### HYGIÈNE DU MILIEU

- 14.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 488-01-19 amendant le règlement 488-18 concernant la vidange des fosses septiques et l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées

- 15.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 16.- Communication de la mairesse
- 17.- Communication des conseillers
- 18.- Période de questions
- 19.- Levée de la séance

19-06-086 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-087 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le procès-verbal du 14 mai 2019 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-088 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2019 au montant de 143 750,07 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2019 au montant de 634 165,68 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-089 RAPPORT FINANCIER 2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et démontrant un surplus non consolidé de 223 846 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018  
DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

19-06-090

ATTENDU QUE l'application de la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leur pouvoir;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue en juin, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2018, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'ENTÉRINER les faits saillants du rapport financier 2018, tels que présentés par la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Faits saillants du rapport financier 2018**

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2018. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 223 846 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 148 982 \$. Cet excédent est attribuable, entre autres, par des revenus supplémentaires de taxation et de droits de mutation et par une gestion efficace des dépenses.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2018 :

- Travaux subventionnés TECQ, réfection de pavage et drainage - 43<sup>e</sup> Avenue et de la 41<sup>e</sup> à la 46<sup>e</sup> Rue;
- Achat de bollards de protection;
- Réhabilitation du ponceau sur la 13<sup>e</sup> Avenue / piste cyclable;
- Achat d'un abri à l'écocentre;
- Achat de véhicules et d'appareils respiratoire pour le service de sécurité incendie.

Tous ces accomplissements font de 2018, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

Sonia Fontaine  
Mairesse

059

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2018 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

19-06-091

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 a été adopté ce jour ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 74 864\$ de l'excédent de l'exercice financier 2018 aux fins d'affecter une somme de 73 583\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 1 281\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-092

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2020-2021-2022/EXTENSION DU DÉLAI

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2020-2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la date du 15 septembre approche à grands pas et qu'il y a lieu pour la Municipalité de Pointe-Calumet de se prévaloir de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale afin de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

De demander à la MRC de Deux-Montagnes, l'autorisation de déposer au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2019, le rôle d'évaluation 2020-2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-093

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS/INONDATIONS PRINTANIÈRES 2019

CONSIDÉRANT QUE des inondations sont survenues entre le 14 avril et le 1<sup>er</sup> juin 2019 en raison des pluies abondantes qui ont considérablement augmenté le niveau d'eau du lac des Deux-Montagnes, déjà élevé à la suite du dégel printanier;

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur de la tâche, afin de protéger les résidences ainsi que les digues et assurer la sécurité des Calumet-Pointois, de nombreux bénévoles se sont rassemblés pour accomplir un travail colossal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault  
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet transmette ses remerciements et félicitations les plus sincères à tous les bénévoles, employés municipaux, pompiers, policiers de la Régie de police du lac des Deux-Montagnes, la Ville de Saint-Eustache, entrepreneurs, restaurateurs, épiciers, la Petite Maison de Pointe-Calumet, les forces armées canadiennes et autres corporations et organismes, qui se sont mobilisés et ont contribué à aider et à porter secours aux sinistrés des inondations des dernières semaines;

QUE le Conseil remercie la ministre et députée de Mirabel, Madame Sylvie D'Amours, pour ses communications et son soutien avec la Municipalité de Pointe-Calumet afin de fournir l'aide nécessaire pendant et après ce sinistre;

QUE le Conseil souligne la solidarité des villes et municipalités avoisinantes qui se sont mutuellement apportées de l'aide durant cette période difficile ainsi que la collaboration du Ministère de la Sécurité civile, le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, direction des Laurentides ainsi que le centre d'expertise hydrique du Québec;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité civile et ainsi qu'aux députés provincial et fédéral de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-094

MODIFICATIONS À LA LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE les modifications à la liste des employés syndiqués engagés pour la saison estivale 2019, soient adoptées, à savoir :

**Employé temporaire – À compter du 7 juin 2019**

Commis-réceptionniste : Charli Gignac

**Employés saisonniers**

Préposé à la voirie, à compter du 29 avril 2019 : Jean-Jacques Bérubé

Stagiaire en urbanisme et en environnement /  
inspection municipale, à compter du 21 mai 2019 : Dalie Cataphard

**Personnes salariées étudiantes**

**CAMP DE JOUR – À compter du 17 juin 2019**

Éducatrices spécialisées : Shanel Ranger-Brennan, en remplacement de Cathy Gosselin;  
Clémence Grimard-Mongrain, en remplacement de Myriam Morin.

Animateurs et service de garde : Sherlaine Berardino, en remplacement d'Amélie Gauthier;  
Jérémy Giguère-Lévesque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-095 TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41<sup>E</sup> RUE À 46<sup>E</sup> RUE ET 43<sup>E</sup> AVENUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #5/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 730,66 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction Inc., lequel représente le décompte progressif #5, relativement à la libération de la retenue spéciale, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41<sup>e</sup> Rue à 46<sup>e</sup> Rue et 43<sup>e</sup> Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-096 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/27-05-19/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mai 2019, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-097 DÉROGATION MINEURE #2019-001/APPROBATION

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019-001 soumise comme suit :

**Demande numéro 2019-001****Immeuble visé :** Lot : 2 127 495

Adresse : 784, boul. de la Chapelle – Pavillon des Primevères

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure vise le réaménagement de l'espace de stationnement afin de rendre le tout conforme et, a pour effet, de permettre :

- Que l'espace de stationnement situé en cour avant soit localisé à la limite de propriété (marge nulle) du lot 2 127 499, identifié comme étant la 31<sup>e</sup> Avenue, au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.3.3 du règlement de zonage 308-91;
- Que l'espace de stationnement situé en cour avant soit localisé à une distance de 1 mètre du lot 2 127 846, identifié comme étant le boul. de la Chapelle, au lieu de 2 mètres, tel qu'exigé à l'article 6.3.3 du règlement de zonage 308-91;
- Que la bordure de béton soit localisée à 1 mètre du lot 2 127 846, identifié comme étant le boul. de la Chapelle, au lieu de 1.2 mètre, tel qu'exigé à l'article 6.3.4.3 du règlement de zonage 308-91;
- La localisation des conteneurs à déchets, à recyclage et à compostage, en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 6.4.3 du règlement de zonage 308-91;
- Un seul espace de chargement / déchargement, au lieu de deux, tel qu'exigé à l'article 6.4.2 du règlement de zonage 308-91;
- Un espace de chargement / déchargement en cour avant, plutôt qu'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé à l'article 6.4.3 du règlement de zonage 308-91.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 27 mai 2019, informant le Conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

**APRÈS DÉLIBÉRATIONS :**

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019-001, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-098

**SERVITUDE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DU LOT 2 127 499/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par Tony Victor  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la servitude, pour le réaménagement de l'espace de stationnement, située sur une partie du lot 2 127 499;

063

QUE la mairesse et la directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service à intervenir.

Il est entendu que les frais de notaire sont à la charge du cessionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-06-099

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 488-01-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT 488-18 CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Un avis de motion est donné par la conseillère Barbara Legault, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 488-18 concernant la vidange des fosses septiques et l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées.

La directrice générale présente le projet de règlement amendant le règlement 488-18 concernant la vidange des fosses septiques et l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées, afin d'y inclure une exception pour les fosses septiques à très grande capacité.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

19-06-100

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier  
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h47, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale